



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°21-2023 – 15 juin 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

« HAPPY HOURS » À L'UCANSS ?

Le gouvernement va-t-il oser cette année encore appliquer « le traitement à la fonctionnaire » pour les salariés de la Sécu ?

Le ministre Guérini annonce une revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 soit à partir de 20 euros par mois d'augmentation, une prime de pouvoir d'achat de 800 euros et un rebasage des coefficients de 25 euros au 1^{er} janvier 2024.

Pendant ce temps, l'Ucanss attend toujours le feu vert de l'ouverture de la négociation salariale.

L'an dernier, nous avons assisté à une pseudo négociation où le cadre ministériel était pire qu'une mesure unilatérale de l'employeur : « 3,5% en octobre, c'est à prendre (signer) ou à laisser (perdre) ».

Plus que jamais, les salariés de la Sécurité sociale vont dire stop à ce simulacre de revalorisation :

- 3,5% au 1^{er} octobre 2022, c'est +0,9% en 2022 et 2,6% en 2023
- 1,5% au 1^{er} juillet 2023, c'est +0,75% en 2023
- Soit 5% sur deux ans avec inflation de 11%

Tout cela ne doit rester que des hypothèses, car **nous appelons en interfédérale à de fortes mobilisations dans toutes les régions et à un rassemblement à Paris devant le ministère de la Santé le 22 juin 2023** pour faire entendre notre revendication : **une augmentation de 8% de la valeur du point en 2023.**

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

« Happy hours » à l'UCANSS ?

Pages 2 et 3 : Branche

Famille Courrier du SNFOCOS du 13 juin 2023 pour demande de RV au DG de la CNAF et président du COMEX

Pages 4 et 5 : Inspecteurs du Recouvrement

Compte rendu du SNFOCOS de la réunion d'échanges du 14 juin 2023

Page 6 : RPN Epargne salariale

CR du SNFOCOS

Page 7 : AT-MP

FO signe l'ANI sur la rénovation de la Branche AT-MP communiqué de presse

Pages 8 à 9 : Section Fédérale des organismes sociaux

Une conférence sous le signe des mobilisations et des revendications

Page 9 : Résultats élections

CSE CPAM de Roubaix Tourcoing

Page 10 : Agenda



BRANCHE FAMILLE

COURRIER DU SNFOCOS DU 13 JUIN 2023 POUR DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AU DG DE LA CNAF ET PRÉSIDENT DU COMEX



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Monsieur Nicolas GRIVEL
Directeur Général de la CNAF
32 ave Sibelle
75685 Paris cedex 14

Objet : Demande d'entretien

Monsieur le Directeur Général, Monsieur Grivel,

La Cour des Comptes a publié le mardi 16 mai 2023 le rapport de certification des comptes 2022 du régime général de la sécurité sociale, qui inclut ceux de la Cnaf et ceux de la Branche Famille.

Pour la première fois depuis 2011, la Cour des Comptes refuse de certifier les comptes de la Branche famille, en raison de l'efficacité insuffisante de notre dispositif de contrôle interne : « elle ne dispose pas de perspectives d'amélioration des constats réitérés en matière d'incidence financière résiduelle après contrôle interne, qui lui aurait permis de certifier les comptes de la branche famille. »

Elle précise également que cette situation a continué à s'aggraver en 2022 alors que la Branche n'aurait pas été affectée par des contraintes exogènes comme en 2020 et 2021 et que, « pour la troisième année consécutive le dispositif de maîtrise des risques de la branche a été allégé en cours d'exercice par rapport à celui initialement prévu ».

Le montant des erreurs, qui ne seront jamais régularisés par les actions de contrôle interne, lui semble beaucoup trop élevé : 5,8 Md€ de versements indus et de prestations non versées à tort. Ce montant a doublé en quatre ans.

La Cour identifie plusieurs axes d'amélioration prioritaires notamment par le renforcement des moyens affectés aux systèmes d'information et au contrôle interne.

Pour le SNFOCOS, il manque une évaluation des impacts des suppressions d'effectifs dans la Branche famille préconisés par cette même Cour des Comptes et mises en œuvre par la Cnaf, en application de la COG qui se termine.

De la même façon, nous savons par expérience que les renforts qui seront consentis sur le Système d'information ou sur la maîtrise des risques seront autofinancés par un arbitrage et des restitutions de poste dans d'autres secteurs.

Le SNFOCOS vous a alerté à de nombreuses reprises, notamment lors de déclarations préalables en INC Famille, sur cette problématique de non-adéquation des moyens humains et matériels des Caf avec les missions « Socle », ajoutées à celles confiées au fil de l'eau par l'Etat, ajoutées aux réformes importantes comme celle des aides au logement, de l'Intermédiation financière, de la mise en œuvre du nouveau système d'information (NSI-POMS)... le tout sans supprimer les anciennes prestations ni les anciens Système d'information.

Pour le SNFOCOS, les salariés de la Branche famille ne sont en rien responsables de cette non-certification des comptes.

Nous rappelons en synthèse que nos multiples alertes portaient sur le :

- Manque de moyens humains dans la Branche famille, avec comme conséquence un recours systématique aux heures supplémentaires depuis 2020 (la situation n'est plus conjoncturelle mais structurelle) ;
- Restitution de postes à marche forcée et déconnectée d'une véritable GPEC ;
- Externalisation de la DSI, avec des contre-performances coûteuses comme lors de la mise en œuvre de la Réforme AL ;
- Perte de confiance du personnel de la Branche dans son Système d'information ;
- Recours à des cabinets d'audit et sociétés de services extérieurs, totalement inefficaces car « débranchés » des problématiques et des métiers de la Branche famille ;
- Nécessaire ré-internalisation de la DSI de la Branche famille, gage d'efficience et d'efficacité de notre SI.
- Non-attractivité des postes de la Branche famille, se traduisant par des difficultés, voire l'impossibilité, de recruter.

Le SNFOCOS vous demande donc, d'avoir les éclairages souhaités, un temps d'échange et d'écoute d'ici la signature de la COG organisé autour de ces points, notamment :

- Grands axes de la COG en cours de signature, du schéma directeur du SI (% d'internalisation de la DSI), et incidences sur le personnel (moyens humains et budgétaires), notamment les Cadres, avec nous l'espérons, des éléments chiffrés sur les effectifs en début et fin de COG actuelle, avec un focus sur les Cadres à partir du niveau 5A, si possible par niveau de qualification et affectation d'exercice (Caf – Cnaf/Services nationaux/Agences nationales).
- Eclairage sur la dotation envisagée de 500 ETP en fin de COG à venir : celle-ci tend à répondre à notre revendication de stopper les suppressions des postes décidées depuis 2 COG (ETP restitués pour qui ?) et nous interroge en termes de ciblage de cette dotation (métiers du Contrôle/supervision, CBU : les 107 ETP sont exclus ? entraides, coopérations ...).
- Perspectives de la négociation d'une nouvelle Classification des emplois, situation des cadres managers ou non, avec un point de situation particulières sur les travailleurs sociaux, mes cadres experts ne doivent plus être exclus ?

Ces raisons nous conduisent à solliciter l'obtention d'une entrevue auprès de vous dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Bruno Gasparini
Secrétaire Général SNFOCOS





INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

DE LA RÉUNION D'ÉCHANGES DU 14 JUIN 2023

L'Urssaf Caisse Nationale et l'Ucanss ont convié les 3 organisations syndicales représentatives à une réunion d'échanges sur les Inspecteurs du Recouvrement dans le prolongement de la réunion du 6 décembre 2022 et des rencontres bilatérales de l'année 2023.

Nous reprenons en synthèse les points dans l'ordre de [notre plateforme revendicative](#).

Revendications salariales – Ouverture Renégociation du Protocole de 2009

- Automatisation du passage du Niveau 6 au Niveau 7 :

Une Lettre Collective est en cours d'élaboration afin de simplifier la procédure de passage du Niveau 6 au Niveau 7. La situation de chaque organisme sera examinée pour atteindre un minimum de 75% dans chaque Urssaf, les Urssaf ayant atteint ou dépassé ce seuil auront également la possibilité de proposer des VMF chaque année. Afin que des contraintes budgétaires ne soient pas opposées par les organismes, le financement national des VMF sera porté à 100% au lieu de 50% aujourd'hui.

Si l'effort est louable il ne répond pas encore à notre revendication d'automatisme du passage du Niveau 6 au Niveau 7

- Ouverture du passage au Niveau 8 sur le métier et en mobilité fonctionnelle interne et externe

Aujourd'hui, les inspecteurs Niveau 8 continuant à exercer une activité de contrôle exerceraient des missions d'expertise ou de référent dans le cadre de missions nationales. La Caisse Nationale souhaite harmoniser la « valorisation de ces missions nationales » en définissant un cadrage, pour le moment encore très incertain, mais hors protocole de 2009, afin de permettre un passage Niveau 8 en raison de l'exercice de missions nationales.

En liant la possibilité d'octroi du Niveau 8 exclusivement à l'exercice de certaines

missions nationales, la Caisse Nationale ne répond pas à notre revendication.

- Création d'une prime pérenne « Nouveaux Champs de Contrôle », pour répondre à l'accroissement des missions et des compétences requises pour l'exercice du métier d'inspecteur CCA et LCTI

La Caisse Nationale renvoie une nouvelle fois sur ce point à la future négociation sur la classification. Elle ne répond donc pas à notre revendication.

- Intégration de tous les inspecteurs dans la liste des bénéficiaires de l'article 23 relatif aux primes de fonction de la CCN

La Caisse Nationale ne semble pas favorable à l'intégration des inspecteurs dans la liste des bénéficiaires de l'article 23. Elle ne répond donc pas à notre revendication.

Revendications métier

- Développement de formations adaptées

La Caisse Nationale prévoit de réduire la formation initiale de 18 à 12 mois, complétée pendant 4 ans par des modules de formation continue obligatoire, sans que l'on sache aujourd'hui précisément quels sont les thèmes qui resteraient en formation initiale et les autres.

Des formations seront prévues pour les Inspecteurs déjà en poste sur le second semestre 2023 concernant les nouveautés législatives/réglementaires (sans plus de précision) et sur la gestion des relations difficiles.

- Détermination des objectifs nationaux et locaux en matière de contrôle basé sur les réalités locales de terrain

Une augmentation de 10% des effectifs contrôle est prévue en première partie de COG afin de permettre l'équilibre charges/ressources (sans plus de précision) et les temps prévisionnels de contrôle ont été adaptés dès 2023 (sans que les modalités de calcul aient été explicitées).

- Mise en place de moyens matériels nationaux ergonomiques et fonctionnels

Une nouvelle version d'ORC est attendue pour novembre 2023 permettant théoriquement enfin la gestion des grosses TGE et la disparition d'Osiris. De même des progrès sur les feuilles de calcul et leurs mises à jour sont annoncés ainsi que le développement de webinaires afin de préciser leurs conditions d'utilisation.

- Fourniture de cartes professionnelles provisoires et définitives à chaque inspecteur

Le processus de fabrication a été revu, les retards ne sont pas encore tous résorbés. Les possibilités de commandes futures et de renouvellement seront simplifiées par la mise en place d'une nouvelle plateforme.

- Retour à un management porteur de sens et basé sur la confiance

Le sujet n'a pas été évoqué

- Reconnaissance du temps de trajet en

mission de contrôle comme temps de travail effectif par tous les organismes

Le sujet n'a pas été évoqué

En complément ont été présentés 2 sujets que nous avons souhaité aborder en complément lors de nos bilatérales avec la Caisse Nationale :

La situation des élèves et futurs élèves Inspecteurs

- Le Niveau 5A (et non l'indemnité différentielle) est accordé pour les nouveaux inspecteurs en formation.
- Afin de lever les freins pour les salariés des autres organismes qui ne peuvent pas toujours facilement postuler, ceux-ci seront embauchés par les Urssaf dès le début de la formation (et ne resteront donc pas rémunérés par leur organisme d'origine).
- L'application des passerelles pour les Contrôleurs souhaitant postuler sur les postes d'Inspecteurs entrera en vigueur dès la prochaine promotion.

La prime de tutorat/monitorat

- Elle sera versée jusqu'à l'agrément du stagiaire.
- Un mandat de négociation sera demandé au Comex afin de prévoir une revalorisation de cette prime (dans le cadre d'une renégociation du protocole d'accord Ucanss du 19 décembre 2019) qui concerne également tous les autres salariés des organismes de Sécurité Sociale.

Si des avancées ont été obtenues sur ces derniers points, d'autres sont encore à confirmer sur les revendications métiers. **Pour autant nos revendications salariales ne sont toujours pas satisfaites.**

Plus que jamais il est indispensable que chacun se mobilise afin de faire aboutir nos revendications, dans le cadre de la demande de rendez-vous de l'intersyndicale FO/CGT au Ministère le 21 juin.

L'intersyndicale FO/CGT confirme son appel national à la grève pour tous les inspecteurs le 21 juin et appelle à un rassemblement massif devant le Ministère de la Santé et de la Prévention à 10h30
14 Avenue Duquesne 75007 Paris

La Délégation FEC / SNFOCOS



RPN ÉPARGNE SALARIALE

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

Le 13 juin 2023 s'est tenue une RPN Ucanss relative aux modalités de sélection du gestionnaire de l'épargne salariale.

Quoique l'on pense de l'intéressement, des PERCOI et autres rémunérations défiscalisées et non soumises à cotisations, nous ne pouvons ignorer que la moitié de 140 000 salariés a recours à l'épargne salariale.

La question du renouvellement du contrat par appel d'offres, nous amène donc à réfléchir sur les critères de sélection parmi les opérateurs éligibles.

Le SNFOCOS a insisté sur l'orientation à prendre afin de privilégier dans la limite des contraintes réglementaires à respecter :

- Les opérateurs défendant les valeurs de la protection sociale et du paritarisme ;
- Les fonds respectant les investissements socialement responsables (ISR).

De façon non exhaustive, nous renvoyons par exemple vers les définitions du ministre de l'économie ([L'investissement socialement responsable | economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr)) ou de l'autorité des marchés ([Comprendre l'investissement socialement responsable \(ISR\) | AMF \(amf-france.org\)](https://www.amf-france.org)).

Nous insistons sur les notions qui visent notamment au respect de :

- L'environnement et la transition énergétique ;
- L'éthique des affaires ;
- Le respect des droits de l'homme ;
- L'égalité F/H ;
- La gouvernance paritaire et le management respectueux des salariés et de leur condition de travail ;
- Le Handicap ;
- Le développement des territoires, ...

Nous restons convaincus au SNFOCOS que nos choix doivent rester conformes à nos valeurs et cela doit s'appliquer dans notre façon de négocier au quotidien.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



AT - MP

FO SIGNE L'ANI SUR LA RÉNOVATION DE LA BRANCHE AT-MP

FO

Communiqué de presse

FO signe l'ANI sur la rénovation de la branche AT-MP

À l'issue des sept séances de négociation depuis septembre 2022, Force Ouvrière a décidé d'apposer sa signature sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI) normatif rénovant la branche de la Sécurité sociale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP).

Ce texte repose sur deux piliers qui sont au cœur des missions de cette branche de la Sécurité sociale : la réparation et la prévention. A cela s'ajoute une rénovation complète de la gouvernance.

L'ambition de cet accord est bien d'améliorer la santé et la sécurité des salariés en passant par trois avancées majeures :

- une gouvernance paritaire renforcée en rendant son autonomie à la branche ATMP,
- une prévention ambitieuse en investissant une partie des surplus de la branche,
- une réparation améliorée des salariés victimes de maladies ou d'accidents du travail.

En redonnant à la branche AT-MP son autonomie, c'est-à-dire en créant un vrai conseil d'administration strictement paritaire, et non plus comme actuellement une commission au sein de la branche maladie, les interlocuteurs sociaux vont pouvoir reprendre la main sur la gestion paritaire de cette branche à part entière de la Sécurité sociale.

En améliorant la prévention, et notamment la prévention primaire, l'ambition affichée est celle d'une meilleure santé et sécurité au travail avec l'objectif de faire baisser les chiffres en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. En France, avec 822 099 accidents du travail en 2021, dont 645 ayant entraîné la mort, auxquels s'ajoutent 240 morts dans les accidents de trajet et 279 décès liés aux maladies professionnelles, on compte trois morts par jour liés au travail.

Cette ambition de prévention passera par une augmentation des moyens pour les entreprises et par des recrutements dans les CARSAT afin d'accompagner les actions de prévention mais aussi les évaluer et les contrôler.

En améliorant la réparation, les interlocuteurs sociaux agissent pour plus de justice sociale. D'abord en améliorant l'accès à la réparation dont les procédures sont devenues complexes, mais aussi en ouvrant la voie à une meilleure indemnisation et une meilleure reconnaissance avec l'amélioration des barèmes, l'engagement de créer de nouveaux tableaux de maladies professionnelles, une meilleure prise en compte des risques psychosociaux. C'est aussi de manière concrète baisser le taux d'incapacité pour accéder au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP).

Toutes ces mesures doivent aussi concourir à lutter contre la sous-déclaration des accidents et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles.

Pour FO, cet accord normatif redonne à la Sécurité sociale une partie de sa gestion paritaire et doit maintenant trouver la voie d'une transcription législative afin de mettre en œuvre les améliorations décidées pour plus de prévention et une meilleure réparation.

Paris, le 8 juin 2023

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

egautron@force-ouvriere.fr
☎ 06.45.40.16.57
☎ 01.40.52.83.94

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
<http://www.force-ouvriere.fr>

Voir ici [la circulaire](#), et ses annexes [1](#) et [2](#).

SECTION FÉDÉRALE DES ORGANISMES SOCIAUX

UNE CONFÉRENCE SOUS LE SIGNE DES MOBILISATIONS ET DES REVENDICATIONS

La Conférence Nationale Professionnelle des Organismes Sociaux s'est tenue la semaine dernière au Pradet du 6 au 8 juin 2023, organisée par la Fédération des Employés et cadres (FEC).

La première matinée a été l'occasion de participer à la manifestation, auprès de nos camarades de l'UD de Toulon, dans un important cortège FO défilant contre le projet de réforme des retraites Macron-Borne.



Puis la conférence nationale s'est poursuivie avec la présentation du rapport d'activité de Laurent Weber, secrétaire national de la FEC pour le secteur de la protection sociale.

Notre camarade a annoncé qu'il passait la main au cours de ce congrès pour profiter d'une retraite bien méritée.

Le rapport d'activité a alors été voté à l'unanimité, et s'en est suivi une ovation des 200 participants faite à notre camarade Laurent pour le remercier d'avoir pleinement rempli ses mandats.

La candidature de Frédéric Neau a été proposée au poste désormais vacant de Secrétaire de la Section Fédérale des Organismes Sociaux ainsi que celle de Frédéric GARCIA en tant que secrétaire adjoint.

Frédéric a été durant des années l'adjoint de Laurent Weber. Un passage de flambeau qui se fait donc de manière naturelle et qui a été validé par les congressistes à l'unanimité.

Nous présentons tous nos vœux de succès à Frédéric dans son nouveau mandat, et en cela, il pourra compter sur le SNFOCOS.



Les passages à la tribune de nombreux(es) camarades se sont enchainés venus témoigner des situations rencontrées dans nos organismes partout en France : les conséquences déjà visibles de la réforme sur les retraites bien-sûr, mais aussi des conditions de travail dégradées, le sous-effectif et surcroit de travail, l'applications du Ségur de la santé, la stagnation des salaires face à l'inflation galopante, phénomène aussi inquiétant de démissions en masse, ..., les sujets n'ont pas manqué.

Ils ont été inscrits dans la résolution qui a été votée, donnant la feuille de route des combats à venir au nouveau secrétaire de la FEC et de l'ensemble des militant(e)s, qui repartent dans leurs organismes avec pas mal de grain à moudre.



Vive le SNFOCOS, vive la FEC, vive Force Ouvrière !

Pour le SNFOCOS, les congressistes,



RÉSULTATS ÉLECTIONS CSE CPAM DE ROUBAIX-TOURCOING

Les élections se sont déroulées du lundi 15 au mardi 23 mai 2023 à la CPAM de Roubaix-Tourcoing. Depuis le départ à la retraite de plusieurs de nos camarades, le SNFOCOS n'était plus représenté au CSE de notre organisme et ce depuis 2015.

Les organisations syndicales et la Direction étaient parties sur 2 collèges (employés/cadres) avec comme répartition 11 postes pour le collège employés et 2 postes pour le collège cadres.

Grâce aux collègues, cette année 2023 marque un tournant puisque le SNFOCOS récupère un des deux postes de titulaires dans le collège cadres.

Notre camarade **Mickaël DEMOYER** a donc été élu au CSE et pour une durée de 4 ans. Félicitations à lui. Le taux de participation pour le collège cadres a été de 64,75%

SALAIRES - MOBILISATION

Appel à la mobilisation en région et manifestation à Paris devant le ministère de la santé et prévention le 22 juin à 13h30



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

19 juin 2023 :

RPN Revalorisation des paramètres du régime de prévoyance - Accord du 7 janvier 1998

20 juin 2023 :

RPN Révision des paramètres du régime de couverture des frais de santé - Accord du 12 août 2008

21 juin 2023 :

RPN Plan d'Épargne Retraite Collectif Interprofessionnel

Mouvement national de grève des inspecteurs du Recouvrement

22 juin 2023 :

Mobilisation devant le ministère de la Santé pour les salaires à 13H30

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général



AÉSIO
MUTUELLE

malakoff humanis
SANTÉ - PREVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

OCIRP
protéger. agir. soutenir

CAPSSA

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

